

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 45 (1916)

Heft: 15

Rubrik: À travers les comptes rendus de nos instituts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

note distinctive du caractère. Mais la fermeté, la constance, la résistance à la désagrégation d'un système de penser et d'agir, s'acquiert et se solidifie par l'habitude. Il importe donc de faire prendre à l'enfant des *habitudes* conformes aux convictions qui dirigeront sa vie.

Formation de la conviction, formation des habitudes, ce sont les deux bases de l'éducation du caractère, et partant de l'éducation morale entière.

Logiquement, il conviendrait de parler d'abord de la formation de la conviction, parce que les habitudes sont contractées en conformité avec un certain idéal de vie.

Mais psychologiquement, donc pratiquement (car la pratique doit suivre les lois de la vie psychique, sous peine d'échec), la formation des habitudes vient en premier lieu. Les convictions ne peuvent être inculquées avant que l'intelligence n'ait atteint un certain développement. Mais les habitudes morales, comme toutes les autres, se contractent par le fait même que l'enfant vit et qu'il agit. L'enfant est introduit dans la vie morale dès sa naissance par la façon de vivre de la famille et du milieu auxquels il appartient. Vers 8 à 10 ans, quand il est possible de l'initier à un enseignement moral régulier, systématique, ses habitudes morales ont acquis une emprise impérieuse, souvent définitive. Il faut donc commencer par lui faire prendre et garder des habitudes conformes à la conviction qu'on lui communiquera plus tard.

E. DÉVAUD.



A travers les comptes rendus de nos instituts

L'École normale de Hauterive

L'étude de la psychologie a pour but essentiel de fournir aux futurs instituteurs quelques notions claires sur les différentes formes de la vie dans l'homme ; l'existence, la nature des facultés de l'âme ; l'origine et le développement des idées ; les bases de la certitude ; le rôle du jugement théorique et pratique ; l'action de la volonté sur les autres puissances de l'âme ; la force du caractère ; la naissance, le développement des bonnes habitudes et l'extirpation des mauvaises, et une foule d'autres questions de ce genre, qu'il serait peu sage et même dangereux de considérer comme surannées.

Si l'éducation n'a pas seulement en vue l'acquisition des connaissances confiées à la mémoire, si elle tend en outre à former le jugement, à fortifier la volonté, à développer harmonieusement toutes les facultés, qui ne voit combien est grande la puissance éducative de la psychologie ? On se plaint que les élèves ne savent plus fixer leur attention, ni réfléchir ; mais a-t-on cherché la cause de ce fâcheux

défaut ? La réflexion est une excellente habitude, qui s'acquiert par l'exercice. Si vous amoindrissez l'effort personnel de l'élève, si vous rendez sa tâche amusante, son esprit perdra de sa vigueur. Il faut, sans aucun doute, faire usage des moyens intuitifs, des procédés concrets, mais sans oublier pourtant que l'objet propre de l'entendement humain est constitué par les notions générales tirées du monde corporel par l'abstraction. Si le concret convient aux sens, l'abstrait convient à l'intelligence. Les élèves n'ont pas à l'égard des choses abstraites les répugnances qu'on leur prête ; ils ne dédaignent pas de monter vers les régions de l'idéal, pourvu qu'on les y conduise par degrés, en prenant le concret comme point de départ. Faire de l'intuition à outrance, à tous les degrés de l'enseignement, c'est méconnaître les lois du développement de la pensée, puisque nous vivons non seulement de sensations, mais encore et surtout d'idées saines et justes. Au surplus, l'expérience démontre qu'une intelligence trop sollicitée du côté des sens perd de sa force, de sa pénétration et de sa noblesse. Or, la psychologie, qui étudie l'âme, ses facultés et ses opérations, est une discipline éminemment propre à développer l'esprit de réflexion.

Est-il besoin d'ajouter que la connaissance élémentaire de la psychologie est très utile aux aspirants instituteurs ? C'est à la science de l'âme que la pédagogie emprunte un grand nombre de ses principes ; mais cette parenté n'est pas une raison suffisante pour fondre les deux branches dans un même programme et les enseigner conjointement. Cette fusion, qui pourrait devenir de la confusion, tendrait à donner à la pédagogie le pas sur la psychologie. En matière d'enseignement, la vraie concentration dépend surtout de la sagacité du maître, qui saura l'établir, même si les programmes sont distincts et les manuels séparés. La pédagogie théorique et pratique a droit à une belle et large place dans le plan d'études d'une école normale, mais ce serait une erreur, croyons-nous, de lui subordonner la science d'où dérive la plupart de ses règles et de ses inspirations.

Collège Saint-Michel à Fribourg

A l'occasion de la guerre et des troubles qu'elle a provoqués en Suisse, on a soulevé des questions relatives à l'organisation des études, qui, à raison de leur haute portée, demandent à être examinées de près.

On s'est dit, principalement dans la Suisse centrale et orientale, qu'en imprimant un caractère plus national à l'enseignement, on remédierait aux divisions provoquées par l'antagonisme des langues. A cet effet, l'instruction civique, poussée au besoin jusqu'à l'étude de notre droit constitutionnel, et renforcée par la connaissance approfondie de notre histoire contemporaine, devrait être enseignée comme branche à part dans les écoles secondaires et dans les collèges, et même se mêler intimement aux autres branches et pénétrer un peu partout. Nos trois langues nationales seraient rendues obligatoires. Pour assurer l'exécution d'une pareille réforme, on parlait d'une loi fédérale, qui eût nécessité préalablement une révision de la constitution. Il parut bientôt plus simple de s'en remettre à la Commission fédérale de Maturité, dont l'action serait rendue efficace par des sub-

ventions, que nos cantons besogneux acceptent volontiers. Discutée par la presse, la question est assez avancée pour que les Chambres fédérales et les directeurs de l'Instruction publique des divers cantons aient eu à s'en occuper. Après la guerre, le calme étant revenu, on se raviserait peut-être ; car il y a bien là un peu d'emballement.

Comme la question est très complexe, il importe d'en dégager les principaux facteurs pour les examiner à part. Et d'abord on ne saurait attribuer les manifestations regrettables auxquelles il est fait allusion, pas plus d'ailleurs que les imprudences qui les avaient provoquées, à l'ignorance de l'instruction civique et de notre histoire contemporaine, ou à un manque d'esprit national ; ce dernier s'est peut-être même affirmé un peu trop bruyamment ; et l'agitation a surtout été le fait de la presse et de la partie instruite de la population. Pour rester dans le vrai, disons plutôt que le mal est venu principalement de causes où l'on ne pouvait rien changer : notre triple nationalité suisse et notre position entre les Etats belligérants. Etant donnée la situation, il eût fallu y mettre de la réserve, de la modération et du tact, qualités qu'on ne saurait demander de la foule, bien que les hommes instruits et haut placés puissent en donner l'exemple.

Reconnaissons ensuite que, par l'effet même de la guerre, tout le monde a senti le besoin de raviver le patriotisme suisse et de resserrer, non pas la centralisation, qui eût fait empirer le mal, mais le lien fédéral, qui est tout autre chose. Il n'est probablement pas une école, dans toute l'étendue de la Confédération, qui n'ait compris ce devoir, avec une spontanéité d'autant plus parfaite qu'on admirait moins l'étranger et qu'on était moins entiché de sa culture. On était heureux de se sentir Suisse et d'avoir, comme tel, échappé à la guerre. Précisément parce qu'on s'est tenu constamment à la hauteur de la situation, on n'acceptera pas volontiers d'être régenté ou mis sous tutelle en matière d'attitude civique ou de patriotisme.

Au fond, le meilleur remède à l'agitation et la véritable solution de la crise se trouvent dans notre organisation fédérative, qui laisse à chaque canton sa langue, ses institutions et ses sympathies particulières, et nous permet de rester sincèrement et fortement unis sans avoir été mis au même moule, sans avoir besoin de penser de la même manière. Ne donnons-nous pas au monde un bel exemple de trois formes de civilisation, ou, comme on dit maintenant, de trois cultures différentes, collaborant pacifiquement sur la base commune de la liberté ?

Nous n'avons pas de cours spécial d'instruction civique. Cette branche, aride de sa nature et peu appréciée des adolescents, qui n'en comprennent pas encore la portée, s'enseigne à l'école primaire et dans les cours de préparation aux examens de recrue que suivent nos élèves. Mais elle se retrouve en grande partie dans la géographie politique de la Suisse. Au programme d'histoire de la dernière année de collège, il y a la rubrique « Constitution et organisation de la Suisse ». Des « Notions d'instruction civique », avec le manuel de Sauser-Hall, complètent le programme d'histoire de la III^{me} Commerciale. Un cours de droit constitutionnel suisse, déduit de l'évolution de la politique fédérale pendant le dernier siècle, serait au-dessus de la portée des élèves et facilement tendanciel, d'ailleurs sans avantage

pour le véritable esprit suisse, qu'il faut plutôt aller chercher à l'origine de notre histoire. Si le dix-neuvième siècle doit être étudié d'une façon plus détaillée, c'est surtout parce qu'il est plus rapproché de nous et présente de ce chef une portée plus pratique.

En ce qui concerne l'instruction civique, la Confédération ferait éditer des ouvrages spéciaux qu'on mettrait entre les mains des professeurs, naturellement avec la recommandation d'y puiser et de s'y conformer, sous le contrôle de la Commission fédérale de Maturité. Nous aurions ainsi une instruction civique quasi officielle, propre à former l'âme des nouvelles générations, quelque chose de semblable à un catéchisme laïc. Dans une pareille ingérence, pour qu'elle n'offusquât personne, il faudrait mettre beaucoup de tact et de réserve. Supposé qu'elle provoquât des résistances, ce qui ne serait pas impossible, l'union des diverses parties de la Suisse et le patriotisme seraient loin d'y avoir gagné. A notre avis, ce n'est pas d'en haut, où, par suite des relations avec l'étranger et des habitudes cosmopolites, il n'existe pas toujours assez, que l'esprit national doit être infusé ; mieux vaut qu'il jaillisse des entrailles du pays. S'ils ne l'apportent pas de leur famille, les élèves ne l'acquerront pas à l'école. Nous craignons même qu'une instruction civique trop didactique, trop pédante et farcie de notions juridiques, ne les rebute et ne les dégoûte.

L'étude obligatoire des trois langues nationales semble tout d'abord n'offrir que des avantages ; mais sans compter qu'elle aboutirait à l'élimination d'une au moins des langues anciennes, du grec, par exemple, et que l'enseignement classique, déjà très amoindri par la place accordée aux sciences, en souffrirait encore, avouons que les parts ne seraient pas égales. Ceux qui émigrent volontiers dans les autres parties de la Suisse, ont plus d'intérêt à en apprendre les langues, que ceux qui ne pratiquent pas cette émigration. Du reste, le fait que l'allemand s'étudie dans tous les collèges de la Suisse française n'a atténué en rien les manifestations provoquées par la guerre ; ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher un remède aux divisions. En pareille matière, la contrainte devient facilement odieuse ; usons plutôt de persuasion. Il suffit, croyons-nous, que la troisième langue s'enseigne partout et puisse s'étudier gratuitement, bien qu'à titre purement facultatif.

Comme le patriotisme, qui est fait d'attachement au pays et d'idéal, est intimement apparenté à la religion et à la morale, l'école peut l'entretenir et le développer, pourvu qu'elle soit chrétienne, que la tendance spiritualiste y domine, qu'au lieu de se détourner dédaigneusement du passé, elle en inculque le respect. N'y eût-il, dans le patrimoine que nos ancêtres nous ont légué, que l'indépendance de la Suisse et nos libertés cantonales, nous ne saurions trop leur en témoigner notre reconnaissance et bénir leur mémoire. C'est donc dans ce sens que l'histoire devra être enseignée. A son tour la géographie, suivie autant que possible de la littérature, initiera aux beautés du pays ; elle s'appliquera à en faire ressortir le côté pittoresque et esthétique, montrant comment le travail de l'homme et ses installations se sont merveilleusement combinés avec les montagnes, les vallées et les collines du plateau, pour en faire une contrée unique au monde.

(A suivre.)

